

## **ARRETE N°151/R/23**

### **PORTANT CIRCULATION DE VOIRIE**

#### **LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GRABELS**

**VU** le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21,

**VU** le Code de la voirie routière,

**VU** la demande par laquelle la société FONDASOL,

231 route de Morières – ZA Saint Montange - 84270 VEDENE de réaliser des travaux pour des essais de diagnostic de chaussée,

**CONSIDERANT** qu'il y a nécessité de sécuriser les lieux sur la portion considérée et de prévenir tous risques d'accident sur la voie publique,

**CONSIDERANT** que la voirie publique sera utilisée pour la desserte de ce chantier,

#### **ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le pétitionnaire est autorisé à effectuer les travaux prévus et cités ci-dessus à partir du mercredi 23 aout 2023 pour une durée de 15 jours, sur la rue Pasteur, l'avenue de Gimel et la rue de la Valsière.

**ARTICLE 2 :** Dispositions à prendre avant les travaux :

Considérant la voie, le chantier sera matérialisé et afin de ne pas interrompre la libre circulation des véhicules celle-ci se fera :

- Circulation par alternat manuelles si besoin au vu de l'empiétement sur la chaussée,
- Intervention travaux : Camion poids lourd de diagnostic de chaussée (Déflectographe Lacroix) devra circuler à 03 km/h sur les zones de diagnostic, à l'avancement du camion la circulation pourra au besoin se faire sur le sens opposé de la circulation. (Manuellement)
- Uniquement hors heures de pointes entre 9h30 et 16h30.
- Suppression de voie possible
- Stationnement strictement interdit de tous véhicules au droit du chantier,
- Vitesse limitée à 20 km/heure,
- Dépassements interdits.

Les panneaux « Danger » devront être positionnés en amont et en aval du chantier.

**ARTICLE 3 :** Les panneaux de signalisation de chantier conforme aux normes en vigueur et nécessaires à l'application des présentes dispositions seront installés et maintenus en place pendant toute la durée du chantier par le pétitionnaire.

**ARTICLE 4 :** L'entreprise prendra toutes les dispositions utiles pour assurer la propreté de la voirie aux abords de son chantier et en fonction du degré de salissure, procéder au nettoyage par balayage manuel ou par le passage d'une balayeuse arroseuse.